

Assistance à Maîtrise d'ouvrage à la réalisation, à l'exploitation et au pilotage de la production et distribution d'énergie sur le campus de l'Ecole polytechnique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	MX25-066
Date limite de remise des plis	24/10/2025 à 15 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert <small>(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)</small>

Adresse d'accès aux documents de consultation et de remise des plis :
www.marches-publics.gouv.fr

Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles les réponses des candidats doivent être apportées. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant la remise de leur offre. La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole polytechnique

Direction des Achats

Représentant : Laura CHAUBARD, Ingénierie générale de 1ère classe de l'armement Laura CHAUBARD, Présidente du conseil d'administration de l'École polytechnique

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

91128 Palaiseau

Téléphone : 0169333230

La personne en charge du dossier est : Lydie Quanbouli Acheteur négociateur

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Assistance à Maîtrise d'ouvrage à la réalisation, à l'exploitation et au pilotage de la production et distribution d'énergie sur le campus de l'Ecole polytechnique.**

Code CPV	Libellé CPV
71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse
79933000-3	Services d'assistance à la conception

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Assistance à Maîtrise d'ouvrage à la réalisation, à l'exploitation et au pilotage de la production et distribution d'énergie sur le campus de l'Ecole polytechnique.
	Acheteur	Ecole polytechnique
	Type de contrat	Marché à tranches de prestations intellectuelles composite avec partie forfaitaire et partie à bons de commande sans minimum avec maximum
	Lieu d'exécution	ECOLE POLYTECHNIQUE Route de Saclay 91128 PALAISEAU CEDEX
	Durée	6 ans et 2 mois
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités	Cf Article 8.1 du CCAP
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires et Prix forfaitaires selon les prestations du contrat

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots : impossibilité d'assurer l'organisation, le pilotage, et la coordination du marché si allotri.

■ **Structure de la consultation :**

- Le contrat fait l'objet de différentes missions avec des tranches et des phases techniques à prix forfaitaires comme suit :

Type	Objet
M1 Marché Global de Performance – Missions à prix forfaitaires	
Tranche	Tranche ferme
Phase	Phase n°1 - Elaboration du pré-programme performanciel / lancement phase candidatures de la consultation
Phase	Phase n°2 - Elaboration du Dossier de Consultation
Phase	Phase n°3 - Analyse des candidatures en première phase de la consultation
Phase	Phase n°4 - Accompagnement du MO pendant la seconde phase de la consultation
Tranche	Tranche optionnelle n°1
Phase	Phase n°5 - Suivi des études de conception
Phase	Phase n°6 - Réception et levées de réserves
Phase	Phase n°7 - Suivi de l'exploitation et de la maintenance des équipements, suivi et évaluation de la performance pendant toute la durée du marché
M2 Décarbonation de la production centrale – Missions forfaitaires	
Tranche	Tranche ferme
Phase	Phase n°1 - Étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'une production ENR pour l'École polytechnique et interconnexion avec le réseau de Paris Saclay
Phase	Phase n°2 - Elaboration d'un rapport d'évaluation du potentiel géothermique sur le site de l'école

Définitions :

Tranche	: La tranche ferme est exécutée de manière certaine, les tranches optionnelles sont affermies ou non en cours d'exécution
Phase	: Délai partiel et partie du contrat qui se lance et se réceptionne de manière autonome à l'intérieur du contrat

- Le marché fait l'objet d'une troisième mission à bons de commandes comme suit :

M3 Etudes techniques et assistance à la conduite de projets portant sur le développement de la production et/ou du réseau, leurs optimisations techniques et l'intégration d'innovations – Missions à prix unitaires :

Les études et projets pourront porter sur plusieurs niveaux (faisabilité, APS) et sur les thématiques suivantes :

- L'établissement d'un dossier de consultation ;
- La mise en œuvre de nouvelles installations de production ENR&R ;
- La récupération de chaleur fatale ;
- L'optimisation du réseau (ouvrages de production ou de distribution) ;
- L'interconnexion avec des réseaux situés à proximité ;
- La mise en œuvre de technologies innovantes ;
- Le stockage d'énergie.

■ **Montant du contrat :**

Le montant des prestations à bons de commande (prix unitaires) est le suivant :

- Annuel : 150 000,00€ HT (180 000,00€ TTC) maximum
- Pour toute la durée du contrat : 600 000,00€ HT (720 000,00€ TTC) maximum

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC et ses trois annexes,
- Acte d'engagement incluant le montant de l'offre pour la partie forfaitaire,
- CCAP,
- CCTP,
- Schéma directeur énergie de l'Ecole polytechnique,
- Cadre de réponse.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes autorisées / Variantes obligatoires :**

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des variantes optionnelles par rapport aux spécifications définies dans le cahier des charges.

■ **Prestation supplémentaire éventuelle :**

Le contrat ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	<i>Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics</i>
Capacités	
Cadre de présentation des capacités techniques, financières et professionnelles	<i>Annexe n°3 au présent RC à remplir obligatoirement. Le format du document doit être impérativement respecté. Aucun renvoi à d'autres documents n'est accepté et sera pris en compte.</i>
Autres justificatifs	
	<p>Le candidat transmettra ses références dans :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>L'élaboration de programme performanciel comprenant l'exploitation d'un réseau de chaleur et de froid d'une envergure similaire à nos installations.</i>- <i>La réalisation d'études de faisabilité relative à la décarbonation d'une production centrale de chauffage similaire à nos installations.</i> <p><i>Il est à noter que l'absence de ces justificatifs rendent la candidature non conforme et elle sera donc rejetée.</i></p>

Pour les sociétés candidates nouvellement créées : Les sociétés candidates nouvellement créées se trouvant dans l'incapacité de produire, dans leur dossier de candidature, les pièces et références requises dans le présent règlement de consultation sur plusieurs années peuvent justifier de leurs capacités par tout autre moyen et notamment tout document considéré comme équivalent. Les entreprises nouvellement créées peuvent notamment produire le ou les document(s) prouvant leur date de création et/ou une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises pour justifier de leur existence et/ou une déclaration appropriée de banque et/ou une présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

En cas d'appui d'une filiale ou d'une maison mère : Les capacités d'entreprises membres du même groupe que le candidat, ne pourront être prises en considération que dans l'hypothèse où le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (attestation sur l'honneur fournie par la société qui met les moyens à disposition).

En cas de recours à l'intérim : Le candidat ne peut se prévaloir des moyens que lui fournira ultérieurement une agence d'intérim pour répondre aux capacités minimales exigées que dans l'hypothèse où il pourra en apporter la preuve (attestation de l'agence d'intérim qu'elle sera bien en mesure d'apporter au candidat, en temps utile, les moyens en personnel requis par l'exécution du marché). A défaut de cette attestation, ce sont ses seuls moyens qui seront pris en compte.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles (**une note explicative concernant le DUME est en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation**).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement incluant la DPGF</i>
DPGF détaillée et BPU	<i>En plus de l'offre financière renseignée à l'AE, le candidat joint une DPGF détaillée pour les prestations relevant de la partie forfaitaire et le BPU joint complété pour les prestations relevant de la partie unitaire</i>
Cadre de réponse	<i>Le cadre de réponse constitue la proposition technique du candidat. A ce titre, il doit obligatoirement être renseigné et joint à l'offre, sous peine de rejet de l'offre.</i>
Planning prévisionnel d'exécution	<i>Planning prévisionnel d'exécution</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier le dépositaire. Il n'y a pas d'obligation de signature électronique des documents du marché listés dans le présent RC, transmis par voie électronique.

Toutefois, l'acte d'engagement devra être signé électroniquement par le candidat sélectionné lors de l'attribution du marché.

Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai

de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : sda.procedure@polytechnique.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Rappel : Dans le cas d'envoi de plusieurs plis par le même candidat, seul le dernier transmis sur la plateforme des achats de l'Etat et reçu dans les délais sera pris en compte.

Avertissement technique

En disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo. L'attention des candidats est donc attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est en effet la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à intégrer les marges de manœuvre nécessaires à leur processus de réponse, et à tenir compte des délais d'acheminement. Il est vivement conseillé aux candidats de déposer leur pli électronique avant la dernière heure qui précède celui de la date et de l'heure de remise des plis comme indiqué dans le présent règlement de la consultation

L'Ecole polytechnique ne peut être tenue pour responsable du délai d'acheminement d'un pli électronique.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Dépôt des attestations et certificats :

Le profil acheteur PLACE met à disposition des entreprises un coffre-fort électronique afin de déposer les certificats et attestations suivantes :

- certificat de régularité fiscale ;
- certificat de régularité sociale ;
- cotisation employeur MSA.

En déposant ces documents directement dans ledit coffre, vous êtes déchargé de votre obligation de transmission à l'Ecole polytechnique lors de l'attribution du marché. Si ce n'est pas déjà disponible dans votre offre, il vous sera uniquement demandé la liste des travailleurs étrangers (ou à défaut, une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'en employez pas) et l'extrait K-bis.

L'accès audit coffre n'est possible qu'une fois votre entreprise authentifiée sur la plateforme PLACE. Celui-ci est accessible sur la page d'accueil dans la rubrique espace documentaire - coffre-fort entreprise. Si vous optez pour ce dépôt, il est nécessaire de rendre accessible les documents déposés dans le coffre-fort.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide utilisateur entreprise (lien : <https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/guide-esr-2017/place/GuideUtilisateurEntreprise.zip>).

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Sur la base du cadre de réponse, les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères et sous-critères de notation	Pondération
Critère 1 : Valeur technique	70
Sous-critère 1.1 : Qualité et pertinence de l'approche méthodologique pour la réalisation des prestations notamment en matière d'impact environnemental	40
Sous-critère 1.2 : Cohérence du planning prévisionnel proposé par rapport à la méthodologie présentée et aux moyens mis en œuvre	10
Sous-critère 1.3 : Equipe dédiée aux prestations : effectif, expérience, qualification des membres de l'équipe (économistes, juristes, ingénieurs, thermiciens...) et compétences et références	10
Sous-critère 1.4 : Références du candidat se rapportant à l'objet du marché et sur les connaissances opérationnelles du contexte local, régional et territorial. Capacité à mobiliser des retours d'expériences acquis dans un environnement comparable	10
Critère 2 : Prix	30
Sous-critère 2.1 : Prestations à prix forfaitaires sur la base de la DPGF proposée	20
Sous-critère 2.2 : Prestations à bons de commande sur la base du BPU complété	10

Modalités de calcul des notes :

- **La note financière pour le sous-critère 3.1 sera obtenue par application de la formule suivante :**
Note obtenue = 20 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).
- **La note financière pour le sous-critère 3.2 sera obtenue par application de la formule suivante :**
Note obtenue = 10 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

Chaque candidat se verra attribuer un nombre de points sur 30 au vu du Prix Global des prestations en € HT.

Le Prix Global des prestations en € HT est la somme des totaux généraux en € HT des 2 (deux) sous-critères.

Le détenteur du Prix Global des prestations le plus bas se verra attribuer le nombre maximal de 30 points, sauf si ce prix est anormalement bas.

Les critères sont notés : Addition des notes obtenues pour chacun des sous-critères

La note totale est notée : Addition des notes des critères sur 100

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

Document	Descriptif
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
N°SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référend précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référend contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
Versailles
78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : http://ta-versailles.juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre

de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Rémy Donfrancesco ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

■ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)